

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-01

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Annexes : Comptes de gestion

La présente délibération a pour objet de déclarer le compte de gestion 2018, visé et certifié par l'Ordonnateur, sans observation, ni réserve.

Rapport de Monsieur Le Président,

Monsieur le Trésorier Principal a établi le compte de gestion 2018, retraçant les mouvements financiers effectués au titre du budget à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 en prenant en compte les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, D2343-3 à 5

CONSIDERANT le compte de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes établi par Monsieur le Receveur municipal,

CONSIDERANT le document technique du compte administratif 2018 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M14 et M4,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20190410-2019-04-01-DE Date de télétransmission : 15/04/2019 Date de réception préfecture : 15/04/2019

- D'approuver le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.
- De déclarer que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-02

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISITRATIF 2018

Annexes : Comptes administratifs, présentation simplifiée

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte administratif 2018, pour le budget Administration Générale et les budgets annexes SPANC, Transport scolaire, Centre aquatique, et des Parcs d'activités (Bel Air, Bluchets, Bourg Besniers, Noé Grée, Druge Chevaux)

Rapport de Monsieur Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

CONSIDERANT les rapports de présentation du compte administratif 2018 pour l'ensemble des budgets désignés préalablement,

CONSIDERANT le document technique du compte administratif 2018 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M14 et M4,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'élire M. BUF lors du vote du compte administratif du Président conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT,

Accusé de réception en préfecture	
044-244400453-20190410-2019-04-02-DE	
Date de télétransmission : 15/04/2019	
Date de réception préfecture : 15/04/2019	

- De donner acte de présentation du Compte administratif, tel qu'il a été résumé pour le budget principal et les budgets annexes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Compte administratif 2018 – Budget Administration générale

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)		240 000,00 €	240 000,00 €
Investissement (c/001)		2 241 332,32 €	2 241 332,32 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
<i>Mouvements réels</i>	6 065 951,56 €	7 434 821,08 €	1 368 869,52 €
<i>Mouvements d'ordre</i>	859 867,52 €	126 040,72 €	- 733 826,80 €
Investissement (c/001)			
<i>Mouvements réels</i>	3 633 156,23 €	681 071,99 €	-2 952 084,24 €
<i>Mouvements d'ordre</i>	126 040,72 €	859 867,52 €	733 826,80 €
<i>Affectation n-1 (c/1068)</i>			
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	6 925 819,08 €	7 800 861,80 €	875 042,72 €
Investissement	3 759 196,95 €	3 782 271,83 €	23 074,88 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			898 117,60 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement	347 300,00 €	184 000,00 €	- 163 300,00 €
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			875 042,72 €
Investissement			- 140 225,12 €

Compte administratif 2018 – Budget annexe Transport Scolaire

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)	36 116,81 €		- 36 116,81 €
Investissement (c/001)		982 548,08 €	982 548,08 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
<i>Mouvements réels</i>	1 219 322,52 €	1 568 057,22 €	348 734,70 €
<i>Mouvements d'ordre</i>	139 128,08 €		- 139 128,08 €
Investissement (c/001)			
<i>Mouvements réels</i>	81 859,33 €		- 81 859,53 €
<i>Mouvements d'ordre</i>		139 128,08 €	139 128,08 €
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	1 394 567,41 €	1 568 057,22 €	173 489,81 €
Investissement	81 859,33 €	1 121 676,16 €	1 039 816,83 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			1 203 306,64 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement	342 500,00 €		- 342 500,00 €
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			173 489,81 €
Investissement			697 316,83 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 6
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Compte administratif 2018 – Budget annexe SPANC

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)	27 311,62 €		- 27 311,62 €
Investissement (c/001)		2 046,91 €	2 046,91 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
<i>Mouvements réels</i>	49 625,19 €	52 111,90 €	2 486,71 €
<i>Mouvements d'ordre</i>	171,21 €		- 171,21 €
Investissement (c/001)			
<i>Mouvements réels</i>			
<i>Mouvements d'ordre</i>		171,21 €	171,21 €
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	77 108,02 €	52 111,90 €	- 24 996,12 €
Investissement		2 218,12 €	2 218,12 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- 22 778,00 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement			
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			- 24 996,12 €
Investissement			2 218,12 €

Compte administratif 2018 – Budget annexe Centre Aquatique

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)		5 022,50 €	5 022,50 €
Investissement (c/001)	120 485,16 €		-120 485,16 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
<i>Mouvements réels</i>	529 211,49 €	536 611,18 €	7 399,69 €
<i>Mouvements d'ordre</i>			
Investissement (c/001)			
<i>Mouvements réels</i>			
<i>Mouvements d'ordre</i>			
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	529 211,49 €	541 633,68 €	12 422,19 €
Investissement	- 120 485,16 €		- 120 485,16 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- 108 062,97 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement			
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			12 422,19 €
Investissement			- 120 485,16 €

Compte administratif 2018 – Budget annexe PA Bel Air

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)	829 092,26 €		- 829 092,26 €
Investissement (c/001)		501 473,09 €	501 473,09 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
<i>Mouvements réels</i>	116 439,18 €	240 000,00 €	123 560,82 €
<i>Mouvements d'ordre</i>	1 085 955,68 €	962 880,26 €	- 123 075,42 €
Investissement (c/001)			
<i>Mouvements réels</i>	17 980,36 €	250 000,00 €	232 019,64 €
<i>Mouvements d'ordre</i>	947 382,03 €	1 070 457,45 €	123 075,42 €
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	2 031 487,12 €	1 202 880,26 €	- 828 606,86 €
Investissement	965 362,39 €	1 821 930,54 €	856 568,15 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			27 961,29 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement			- €
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			- 828 606,86 €
Investissement			856 568,15 €

Compte administratif 2018 – Budget annexe PA Bluchets

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)		50 176,20 €	50 176,20 €
Investissement (c/001)	75 118,71 €		- 75 118,71 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
<i>Mouvements réels</i>	30 141,60 €	50 643,82 €	20 502,22 €
<i>Mouvements d'ordre</i>	1 196 975,80 €	1 176 474,06 €	- 20 501,74 €
Investissement (c/001)			
<i>Mouvements réels</i>	36 526,19 €	- €	- 36 526,19 €
<i>Mouvements d'ordre</i>	1 157 642,57 €	1 178 144,79 €	20 502,22 €
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	1 227 117,40 €	1 277 294,08 €	50 176,68 €
Investissement	1 269 287,47 €	1 178 144,79 €	- 91 142,68 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- 40 966,00 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement			- €
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			50 176,68 €
Investissement			- 91 142,68 €

Compte administratif 2018 – Budget annexe PA Bourg Besniers

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)	34,35 €		- 34,35 €
Investissement (c/001)	110 099,02 €		- 110 099,02 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
Mouvements réels	7 002,27 €	- €	- 7 002,27 €
Mouvements d'ordre	155 728,45 €	162 712,73 €	6 984,28 €
Investissement (c/001)			
Mouvements réels	- €	- €	- €
Mouvements d'ordre	156 978,73 €	149 994,45 €	- 6 984,28 €
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	162 765,07 €	162 712,73 €	- 52,34 €
Investissement	267 077,75 €	149 994,45 €	- 117 083,30 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- 117 135,64 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement			- €
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			- 52,34 €
Investissement			- 117 083,30 €

Compte administratif 2018 – Budget annexe PA Noé Grée

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)		15 521,19 €	15 521,19 €
Investissement (c/001)	138 820,85 €		- 138 820,85 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
Mouvements réels	283 700,81 €	123 126,56 €	- 160 574,25 €
Mouvements d'ordre	314 770,89 €	475 332,22 €	160 561,33 €
Investissement (c/001)			
Mouvements réels	- €	- €	- €
Mouvements d'ordre	470 191,22 €	309 629,89 €	- 160 561,33 €
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	598 471,70 €	613 979,97 €	15 508,27 €
Investissement	609 012,07 €	309 629,89 €	- 299 382,18 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- 283 873,91 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement			- €
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			15 508,27 €
Investissement			- 299 382,18 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 6
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Compte administratif 2018 – Budget annexe PA Druge Chevaux

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1- Résultats reportés			
Fonctionnement (c/002)		32 775,42 €	32 775,42 €
Investissement (c/001)	91 791,06 €		- 91 791,06 €
2- Opérations de l'exercice			
Fonctionnement (c/002)			
Mouvements réels	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €
Mouvements d'ordre	110 770,80 €	115 770,80 €	5 000,00 €
Investissement (c/001)			
Mouvements réels	- €	- €	- €
Mouvements d'ordre	110 770,80 €	105 770,80 €	- 5 000,00 €
3- Totaux d'exécution du budget (1+2)			
Fonctionnement	115 770,80 €	148 546,22 €	32 775,42 €
Investissement	202 561,86 €	105 770,80 €	- 96 791,06 €
4- RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- 64 015,64 €
5- Restes à réaliser			
Fonctionnement			
Investissement			- €
6- RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			
Fonctionnement			32 775,42 €
Investissement			- 96 791,06 €

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 6
Date de réception en préfecture : 15/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-03

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE– AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

La présente délibération a pour objet d'affecter les résultats de la section de fonctionnement du budget Administration Générale

Rapport de Monsieur Le Président,

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, après examen du compte administratif, il convient de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2018.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte administratif, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent.

L'affectation de résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2018. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-03-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 2
Date de réception préfecture : 15/04/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

VU le compte administratif de l'exercice 2018 soumis à l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2018, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement,

CONSIDERANT le budget Administration générale, le résultat cumulé d'exploitation, tel qu'il en ressort à la clôture de l'exercice 2018 est excédentaire de 875 042.72€

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De décider d'affecter, au budget primitif 2019, le résultat de **875 042.72 €** comme suit :
 - A l'article 1068 : 455 042.72€ (financement de la section d'investissement)
 - A l'article 002 : 420 000€ (Excédent de fonctionnement reporté)

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-03-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 2
Date de réception en préfecture : 15/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-04

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE– AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

La présente délibération a pour objet d'affecter les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe Transport scolaire

Rapport de Monsieur Le Président,

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, après examen du compte administratif, il convient de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2018.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte administratif, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent.

L'affectation de résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2018. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-04-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019
Affichée le 16/04/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

VU le compte administratif de l'exercice 2018 soumis à l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2018, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement

CONSIDERANT le résultat cumulé d'exploitation du budget annexe Transport scolaire, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2018 est excédentaire de **173 489.61€**

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De décider d'affecter, au budget primitif 2019, le résultat de **173 489.61 €** comme suit :
 - A l'article 002 : 173 489.61€ (Excédent de fonctionnement reporté)

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-05

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ANNEXE PA BLUCHETS – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

La présente délibération a pour objet d'affecter les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe PA BLUCHETS

Rapport de Monsieur Le Président,

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, après examen du compte administratif, il convient de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2018.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte administratif, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent.

L'affectation de résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2018. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-05-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019
Page 2 sur 2
Affichée le 16/04/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

VU le compte administratif de l'exercice 2018 soumis à l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2018, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement

CONSIDERANT le résultat cumulé d'exploitation du budget annexe PA Bluchets, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2018 est excédentaire de **50 176.68€**

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De décider d'affecter, au budget primitif 2019, le résultat de **50 176.68 €** comme suit :
 - A l'article 1068 : 50 000€ (financement de la section d'investissement)
 - A l'article 002 : 176.68€ (Excédent de fonctionnement reporté)

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-05-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 2
Date de réception préfecture : 15/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-06

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédrick MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

RESSOURCES HUMAINES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE– APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2018

Annexes : Tableaux des effectifs du budget Administration Générale et du budget annexe Transport Scolaire au 31/12/2019

La présente délibération a pour objet d'approuver le tableau des effectifs du budget Administration Générale et du BA Transport scolaire pour l'exercice 2018

Rapport de Monsieur Le Président,

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au compte administratif voté par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

VU du Code Générale des Collectivités Territoriales
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et son article n°34,

CONSIDERANT les tableaux joints en annexe,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter les tableaux des effectifs tel que présentés en annexes
- D'intégrer ces tableaux au compte administratif de l'exercice 2018

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-07

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Annexes : budgets primitifs, présentation simplifiée

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte primitif 2019, pour le budget administration générale et les budgets annexes SPANC, Transports scolaires, Déchets Ménagers et Assimilés, Centre aquatique, et des Parcs d'activités (Bel Air, Bluchets, Bourg Besniers, Noé Grée, Druge Chevaux)

Rapport de Monsieur Le Président,

Dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 27 février 2019, le budget primitif 2019 concrétise les orientations qui ont été débattues lors de ce conseil, et plus particulièrement décrit les moyens mis en œuvre par la collectivité pour faire face aux évolutions liées à ses compétences actuelles et ses nouveaux équipements.

Concrètement, la situation financière de la Communauté de Communes de la Région de Blain reste très fragile de part un budget principal dont les dépenses de fonctionnement sont plus importantes que les recettes (hors résultat reporté 2018) pour l'année 2019. Le faible endettement de la collectivité indique une gestion prudentielle, cependant la CCRB ne bénéficie pas sur son budget principal, de capacités d'autofinancement suffisantes et pourtant nécessaires à la mise en place de nouveaux projets.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	28
Contre	0
Abstention	1

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-07-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 6
Date de réception en préfecture : 15/04/2019

Son résultat excédentaire sur l'exercice 2018 permet de maintenir l'équilibre pour l'année 2019 et est le reflet d'une exigence de gestion dans chacun des services.

Il est nécessaire de rappeler que ce nouveau budget marque une rupture dans l'évolution de la section de fonctionnement du budget principal, de part la création d'un budget spécifique pour la gestion des déchets ménagers et assimilés qui vient diminuer fortement l'excédent de fonctionnement généré par cette compétence.

Pour autant, malgré ces difficultés, le Pays de Blain confirme son engagement pour l'attractivité et le développement du territoire par la poursuite de son programme d'investissement et par l'évolution de ses compétences :

- Développement du projet culturel de territoire
- Mise en place du programme « Eau et Paysage » sur la création de voies vertes touristiques
- La réalisation d'une nouvelle déchèterie à Blain
- L'aménagement du Parc d'activités de la Noé Rimbert à Blain
- La mise en œuvre du Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique

Afin de conforter l'attractivité du Pays de Blain et de permettre l'équilibre budgétaire pour les années à venir, des marges d'autofinancement devront être trouvées au travers des recettes de fonctionnement.

Une comparaison entre le budget primitif nouveau et passé figure dans les tableaux. Une vigilance est à apporter sur l'appréciation des variations observées entre les deux exercices budgétaires, compte-tenu du basculement du service de collecte des déchets vers un budget annexe.

1. BUDGET ADMINISTRATION GENERALE

a. Section de fonctionnement :

i. Recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION	
			EN €	EN %
70-Produits des services et du domaine	389 000.00	782 400.00	393 400	101.13
73- Impôts et taxes	4 718 000.00	3 094 500.00	-1 623 500	-34.41
74- Dotations et subventions	1 232 100.00	1 309 200.00	77 100	6.25
75 – Autres produits de gestion courante	281 300.00	206 300.00	-75 000	-26.66
013- Atténuations de charges	37 600.00	20 000.00	-17 600	-46.81
77- Produits exceptionnels	17 000.00	0.00	-17 000	-100
002 – Excédent antérieur reporté	240 000.00	420 000.00	180 000	75.00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 915 000.00	5 832 400.00	-1 082 600	-15.66

ii. Dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION	
			EN €	EN %
011- Charges à caractère général	1 637 250.00	966 260.00	-670 990	-40.98
012 – Charges de personnel	1 949 000.00	1 853 090.00	-95 910	-4.92
65- Autres charges de gestion courante	1 593 300.00	1 385 300.00	-208 000	-13.05
042 – Amortissements	186 000.00	100 000.00	-86 000	-46.24
023- Virement à la section d'investissement	200 000.00	200.000.00	0	0.00
66 – Charges financières	50 750.00	30 000.00	-20 750	-40.89
014- Atténuation de produits	1 280 000.00	1 245 000.00	-35 000	-2.73
022 – Dépenses imprévues	16 700.00	50 750.00	34 000	203.59
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00	2 000.00	0	0.00
TOTAL DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 915 000.00	5 832 400.00	-1 082 600	-15.66

b. Section d'investissement : Détermination du besoin de financement

Capacité d'investissement	BP 2019	Dépenses d'investissement	BP 2019
Virement de la section de fonctionnement	200 000.00	16- Emprunts et dettes assimilés	130 000.00
Ressources propres		Remboursement annuel de la dette	
FCTVA	946 785.44	Autres	
Autres			
Subventions d'investissement	735 300.00	20 à 23 et 45 – Dépense d'équipement	1 941 300.00
Cession d'immobilisations	100 000.00	26 à 27 – Participations et créances	
Emprunt	89 214.56		
Total Capacité de financement	2 071 300.00	Total Dépenses d'investissement	2 071 300.00

2. BUDGETS ANNEXES

a. Budget annexe Transport Scolaire

La Région met en place de nouvelles dispositions concernant le transport scolaire pour la rentrée 2019/2020, notamment la création d'un tarif unique d'abonnement de 110€ par élève. Le recouvrement sera directement traité par la Trésorerie de Nantes et les inscriptions seront à faire sur le site Internet de la Région. Par conséquent, ces nouvelles mesures viennent diminuer le budget d'environ 12%.

b. Budget annexe Centre aquatique

Ce budget annexe comprend en dépenses de fonctionnement principalement la rémunération du délégataire à hauteur de 435k€ ainsi que l'utilisation de la piscine par les écoles pour un montant de 85k€. Le reste des dépenses concerne les intérêts d'emprunt.

Pour ce budget, l'ensemble des factures d'investissement a été réglé en 2018, l'année 2019 sera consacrée au transfert de l'actif du centre aquatique. L'amortissement du bâtiment débutera en 2020.

c. Budget annexe SPANC

Une augmentation de 26% est proposée au BP2019. Celle -ci est liée essentiellement à la mise en place du remboursement des frais de structures, soit une charge supplémentaire d'environ 17 k€. Il est attendu une augmentation des ventes de prestations de 20% (passant de 10k€ à 12k€) liée à l'augmentation des tarifs.

d. Budget annexe Déchets ménagers et assimilés

Comme évoqué lors de la présentation, le BA Déchets ménagers et assimilés est mis en place à partir de 1^{er} janvier 2019. Pour cette première année d'exercice, l'inscription budgétaire 2019 se porte à 1 700 500€. Il est prévu des dépenses d'investissement à hauteur de 287k€ (achat de conteneurs, travaux en déchèterie...)

e. Budgets annexes Parcs d'activités

D'une manière générale, les budgets annexes des Parcs d'activités ((Bel Air, Bluchets, Bourg Besniers, Noé Grée, Druge Chevaux) comportent les crédits pour les opérations de viabilisation/travaux complémentaires nécessaires à la vente des parcelles ainsi que pour la gestion des stocks de terrains viabilisés.

3. EQUILIBRE GENERAL

BUDGET PRIMITIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Administration générale	5 832 400,00 €	2 071 300,00 €	7 903 700,00 €
BA Transport Scolaire	1 293 500,00 €	1 180 000,00 €	2 473 500,00 €
BA SPANC	100 000,00 €	21 000,00 €	121 000,00 €
BA Déchets ménagers	1 700 500,00 €	287 000,00 €	1 987 500,00 €
BA Centre Aquatique	590 460,00 €	280 500,00 €	870 960,00 €
BA Parcs d'activités	5 980 956,00 €	5 844 842,85 €	11 825 798,85 €
TOTAL CONSOLIDE	15 494 016,00 €	9 684 642,85 €	25 182 458,85 €

Le total consolidé de tous les budgets s'élève à **25 182 458.85€**

4. DETTE CONSOLIDEE

	AG	Parc d'activités Bel Air	Parc d'activités Bluchets	Transport scolaire	Centre aquatique	TOTAL
Encours de dette au 1 ^{er} /01	451 954.54	725 999.19	483 713.63	122 328.14	1 638 511.84	3 422 507.34
-Remboursement annuel de dette	52 287.20	527 619.96	45 898.20	48 890.28	150 786.68	825 482.32
+ Dette nouvelle						
Encours de dette 31/12	399 667.34	198 379.23	437 815.43	73 437.86	1 487 725.16	2 237 025.02

Pour faire suite à cette présentation du budget primitif pour l'exercice 2019, il appartient aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur son approbation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4,

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 27 février 2019,

VU le compte administratif 2018 et l'affectation des résultats en découlant,

CONSIDERANT les rapports de présentation du budget primitif 2019 pour l'ensemble des budgets désignés préalablement,

CONSIDERANT le document technique du budget primitif 2019 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M14 et M4

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

➤ D'approuver le budget primitif 2019 comme suit :

BUDGET ADMINISTRATION GENERALE	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	5 832 400
Section Investissement	2 071 300
TOTAL DU BUDGET	7 903 700

BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	1 293 500
Section Investissement	1 180 000
TOTAL DU BUDGET	2 473 500

BUDGET ANNEXE SPANC	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	100 000
Section Investissement	21 000
TOTAL DU BUDGET	121 000

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	1 700 500
Section Investissement	287 000
TOTAL DU BUDGET	1 987 500

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	590 460
Section Investissement	280 500
TOTAL DU BUDGET	870 960

BUDGET ANNEXE PA BEL AIR	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	2 811 460
Section Investissement	2 577 370
TOTAL DU BUDGET	5 388 830

BUDGET ANNEXE PA BLUCHETS	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	1 400 080
Section Investissement	1 383 000
TOTAL DU BUDGET	2 783 080

BUDGET ANNEXE PA BOURG BESNIERS	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	407 555
Section Investissement	487 083.3
Total du budget	894 538.30

BUDGET ANNEXE PA NOE GREE	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	1 217 061
Section Investissement	1 195 573.91
TOTAL DU BUDGET	2 412 634.91

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-07-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 6
Date de réception préfecture : 15/04/2019
Affichée le 16/04/2019

BUDGET ANNEXE PA DRUGE CHEVAUX	BUDGET PRIMITIF 2019
Section Fonctionnement	144 800
Section Investissement	201 815.64
TOTAL DU BUDGET	346 615.64

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-07-DE
Date de téltransmission : 15/04/2019 sur 6
Date de réception préfecture : 15/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-08

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

RESSOURCES HUMAINES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1/01/2019 – BUDGET PRIMITIF 2019

Annexes : Tableaux des effectifs du budget Administration Générale et du budget annexe Transport Scolaire au 1/01/2019

La présente délibération a pour objet d'approuver le tableau des effectifs du budget annexe Transport Scolaire prévu pour l'année 2019

Rapport de Monsieur Le Président,

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif voté par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif prévisionnel du personnel.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-08-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 2
Date de réception en préfecture : 15/04/2019

VU du Code Générale des Collectivités Territoriales
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et son article n°34,
VU les délibérations n°2018-12-17 et n°2018-12-18 du conseil communautaire du 5 décembre 2018

CONSIDERANT la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} et d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe affectés au budget Administration générale

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter les tableaux des effectifs proposés qui prendront effet au 1 janvier 2019
- D'intégrer ces tableaux au budget primitif 2019

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-09

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE– FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019

La présente délibération a pour objet de fixer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, et de la cotisation foncière des entreprises.

Rapport de Monsieur Le Président,

En tant que EPCI à fiscalité unique, la Communauté de Communes de la Région de Blain perçoit la contribution économique des entreprises (cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), l'impôt sur les entreprises de réseaux, la taxe sur les surfaces commerciales, le produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et une part de la fiscalité additionnelle sur les impôts ménages.

Pour rappel, une redistribution des ressources fiscales a été mise en place suite à la réforme de la taxe professionnelle, aussi la CCRB a bénéficié du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti des communes membres.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Il est rappelé que depuis 2011, année de reprise de ces impôts, les taux d'imposition n'ont pas évolué soit 7.82% pour la Taxe d'habitation et de 2.89% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il en est de même pour la cotisation foncière des entreprises qui est de 27,74% depuis 2012.

Dans la continuité du vote du budget primitif 2019 et pour faire suite à la création de la redevance incitative pour la gestion des déchets ménagers et assimilés, la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne sera plus prélevée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1636 B sexies,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 27 février 2019,

Après en avoir débattu, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De reconduire, pour l'exercice 2019, les taux d'imposition approuvés en 2018 comme suit :
 - 27.74% pour le taux de cotisation foncière des entreprises
 - 7.82% pour le taux de taxe d'habitation
 - 2.89% pour le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 0% pour le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-10

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC– FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2019

La présente délibération a pour objet de fixer les tarifs du service public d'Assainissement Non Collectif

Rapport de Monsieur Le Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable,

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. Seuls les usagers sont soumis à une redevance et financent les dépenses du service.

Les tarifs appliqués aux usagers sont ceux votés par la communauté de communes et correspondent aux différents contrôles que le SPANC est amené à réaliser.

Ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis la création du service (2005), à l'exception de la redevance annuelle qui finance le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif et bénéficie d'un principe de revalorisation annuelle.

Par ailleurs, de nouvelles dispositions réglementaires sont venues modifier le cadre d'intervention du service, avec notamment de nouvelles modalités de suivi pour les installations privées de plus de 20 équivalent-habitants.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 3
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Il est également proposé d'instaurer des pénalités pour contraindre les usagers en infraction à respecter leurs obligations vis à vis du Code de l'Environnement et de l'assainissement de leurs eaux usées. Des pénalités pour les motifs suivants sont envisagées :

- Refus de contrôle (notifié par l'utilisateur ou constaté par un élu)
- Absence au rendez-vous sans information préalable du service
- Absence de remise aux normes d'un ANC défectueux dans le délai d'un an fixé par la loi dans le cadre d'une acquisition immobilière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-11 à 12, R 2224-19-1 et R 2224-19-5 ;

VU l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain ;

VU la délibération CC n°2005 07 12 en date du 5 juillet 2008 créant le service public d'assainissement non collectif

VU le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Pays de Blain ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement & Développement Durable du 4 décembre 2018 et du Bureau Communautaire du 13 mars 2019 sur :

- La valorisation tarifaire du contrôle périodique du bon fonctionnement et de l'entretien à 25€TTC/an au lieu de 23€TTC/an pour l'année 2018
- L'ajout d'un nouveau tarif pour le contrôle périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations recevant une charge brute de pollution organique supérieur à 1,2 kg/j de DBO5
- L'instauration d'un régime de pénalités pour contraindre les usagers à respecter les obligations liées au Code de l'Environnement et à l'assainissement de leurs eaux usées.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De fixer les tarifs du SPANC du Pays de Blain pour l'année 2019 selon les modalités suivantes :

	Nature du contrôle	Tarifs 2019 € TTC	Montant HT
Installations neuves ou à réhabiliter	Contrôle de Conception et d'Implantation (examen préalable du projet)	150 €/contrôle	136,36 €/contrôle
	Contrôle de Bonne Exécution (vérification des travaux)	50 €/contrôle	45,45 €/contrôle
	Contre-visite	50 €/contrôle	45,45 €/contrôle
Installations existantes	Premier contrôle de l'existant (installation mise en service avant 2005)	150 €/contrôle	136,36 €/contrôle
	Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière (bilan technique)	150 €/contrôle	136,36 €/contrôle
	Contrôle périodique du bon fonctionnement et de l'entretien	25 €/an	22,73 €/an

	Contrôle périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations recevant une charge brute de pollution organique supérieur à 1,2 kg/j de DBO5	60 €/an	54,55 €/an
Pénalités	Absence au RDV non prévenue	25 €/RDV terrain non honoré et non excusé	22,73 €/RDV terrain non honoré et non excusé
	Refus de contrôle	160 €/contrôle refusé	145,45 €/contrôle refusé
	Non réalisation des travaux de réhabilitation préconisés 1 an après l'achat d'un bien	150 €/année de retard	136,36 €/année de retard

- De décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents et à effectuer les démarches afférentes à la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-10-DE-3
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-11

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE– ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – ANNEE 2019

La présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions aux associations et organismes pour l'année 2019, suite à l'examen de leurs demandes

Rapport de Monsieur Le Président,

Dans le cadre du budget primitif 2019, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est rappelé que l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000€ entraîne l'obligation d'une convention avec la collectivité versante (loi n°2000-321 du 12 avril 2000), étant précisé néanmoins que tout conventionnement peut être exigé pour toute subvention inférieure à 23 000€ si la collectivité versante le souhaite.

Les différentes commissions ont procédé à l'examen des demandes et ont émis un avis favorable à l'attribution, au titre de l'exercice 2019, des montants figurant dans le tableau présenté ci-dessous :

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

ASSOCIATION	ACTION	PROPOSITION 2019
Entente Nord Loire Section Blain	Aide au fonctionnement	2 200.00€
Amicale des Nageurs du Pays de Blain	Aide au fonctionnement	2 200.00€
Centre socioculturel TEMPO	Aide au fonctionnement	170 000.00€
TOTAL Vie éducative, sociale et sportive		174 400.00€
ATRE	Aide au fonctionnement	13 571.00 €
AIRE	Prise en charge des frais d'accompagnement d'une personne salariée de l'association	4 478.00€
Mission locale	Aide au fonctionnement	19 866.79€
Mission locale	Fonds d'aide aux jeunes	358.13€
Centre Culturel et Maritime de Nantes	Aide au projet (escale)	300.00€
TOTAL Economie, Emploi et Formation		38 573.92€
Amicale du personnel	Aide au fonctionnement	1 200.00€
TOTAL Œuvres sociales		1 200.00€
TOTAL		214 173.92€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

CONSIDERANT les avis favorables des commissions : Vie Educative, Sociale et Sportive en date du 8 mars 2019, Economie, Emploi et Formation en date du 11 mars 2019, Culture, Communication et Tourisme en date du 1^{er} avril 2019

CONDIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 13 mars 2019

CONSIDERANT la pertinence des projets portés par les structures associatives sur le territoire du Pays de Blain

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer les subventions aux associations au titre de l'exercice 2019 pour les montants figurant dans le tableau ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document afférent à cette décision
- De préciser que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif du budget Administration Générale

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-11-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 2
Date de réception préfecture : 15/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-12

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédrick MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

ENVIRONNEMENT – CREATION D'UNE REGIE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Annexe : Statuts de la régie des déchets ménagers et assimilés

La présente délibération a pour objet d'autoriser la création d'une régie autonome pour la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué à l'Environnement et au Développement Durable,

En référence à la décision du Conseil Communautaire du 21 février 2018, il a été fait le choix d'instituer la redevance incitative des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce service représentant une activité à caractère industriel et commercial, il a été nécessaire de porter une réflexion sur le choix du mode de gestion, ce travail a eu lieu en 2018 lors des commissions Environnement et Développement Durable. Il a été proposé une reprise en régie directe permettant de mieux maîtriser le service public.

La communauté de communes a le choix entre la régie dotée de la seule autonomie financière et la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Afin que l'ensemble des décisions concernant ce service puisse être voté par le conseil communautaire, il vous est proposé de mettre en place une régie dite autonome, celle-ci dispose donc de la seule autonomie financière. La régie autonome est constituée d'un budget distinct qui est annexé à celui de la collectivité ; celui-ci doit être équilibré en dépenses et en recettes.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-12-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019
Affichée le 16/04/2019

Elle est créée par délibération de l'assemblée délibérante, administrée par un conseil d'exploitation (compétence essentiellement consultative) et un directeur nommé par le conseil communautaire. Le conseil communautaire prend toutes les décisions importantes (personnel, tarifs, budgets et comptes) après avis du conseil d'exploitation.

Cette régie se verra confier l'intégralité de la compétence déchets ménagers et assimilés, telle que définie dans les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

Cette compétence comprend notamment :

- La collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- La réalisation de travaux et les contrôles nécessaires à la gestion de cette compétence,
- L'ensemble des missions relatives à la gestion du parc matériel de la régie (véhicule, outils, conteneurs...)
- La gestion des abonnés au service
- La facturation de la redevance incitative

Il est proposé au Conseil communautaire de nommer cette régie « Régie des déchets ménagers et assimilés » et de soumettre au conseil communautaire, simultanément à la création de la régie, l'adoption des statuts qui fixe l'étendue de ses compétences et de ses règles générales de fonctionnement.

D'autre part, il revient au Conseil Communautaire de fixer le montant de la dotation initiale de la régie qui représente, conformément à l'article R.2221-3 du C.G.C.T., la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par la collectivité, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition.

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain,

VU la délibération n°2018-02-02 du Conseil Communautaire du 21 février 2018 instituant la mise en place de la redevance incitative

VU les articles L.1412-1 et L2221-1 à L2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles R.2221-1 à R.2221-14 du C.G.C.T. relatifs aux dispositions générales de la création de la régie,

VU les articles R.2221-63 à R.2221-94 du CGCT relatifs aux dispositions propres aux régies dotées de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un S.P.I.C. (Service Public Industriel et Commercial),

VU l'avis du Comité technique en date du 26 mars 2019,

VU l'avis de la commission Environnement et Développement Durable en date du 12 mars 2019

VU l'avis du bureau communautaire en date du 13 mars 2019

CONSIDERANT la création, par délibération du conseil communautaire du 23 janvier 2019, d'un budget annexe pour la gestion du service de collecte des déchets

CONSIDERANT le budget annexe « Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers » assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée et respectant la nomenclature budgétaire et comptable M4,

CONSIDERANT l'actif constitué au budget principal, pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2018 de 1 197 517.07€ et d'une dette restante due sur cet actif de 476 030.06€

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

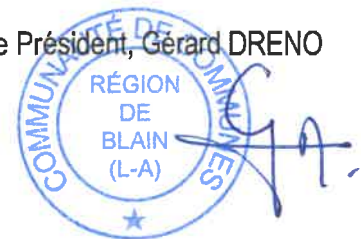
- De créer une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Régie des Déchets ménagers et assimilés », pour gérer la totalité de la compétence Déchets ménagers et assimilés, telle que définie dans les statuts de la Communauté de Communes
- D'approuver le projet de statuts de la régie joint en annexe
- De fixer sa date de création au 1^{er} janvier 2019
- De fixer à 721 487.01€ le montant de la dotation initiale de la régie

- De fixer la durée de remboursement de la dotation initiale à 20 ans
- D'autoriser le principe de versement d'une avance de trésorerie à hauteur de 750 000€
- De faire évoluer l'actuel budget « Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers » d'un budget annexe à un budget annexé distinct
- De renommer le budget annexé « Régie des Déchets ménagers et assimilés »
- De désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la régie suivants :
 - Elus communautaires :
 - Jean-Michel BUF
 - Rita SCHLADT
 - Jacky FLIPPOT
 - Christine CAMELIN
 - Fabrice BLANDIN
 - Isabelle CHASSE
 - Morgane FREDOUELLE LECIRE
 - Elus municipaux :
 - Emmanuel VAN BRACKEL
 - Catherine ALO
 - Stéphane CODET
 - Daniel RONDOUIN
 - Autres personnes qualifiées
 - Serge BOUCARD (Conseil de Développement du Pays de Blain)
 - Christophe LEBON (Club des Entrepreneurs de la Région de Blain)
- De désigner M. Christophe JOBERT, en qualité de Directeur de la Régie

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-13

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

ENVIRONNEMENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME DES DÉCHETS VERTS DE LA DECHETERIE DES BLUCHETS DE BLAIN ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE BLAIN ET NOZAY

Annexe : Convention de mise à disposition CCN – CCRB

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de mise à disposition de la plateforme de déchets verts de la déchèterie de Blain aux habitants de la Communauté de Communes de Nozay et d'approuver le montant de la participation forfaitaire

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué à l'Environnement et au Développement Durable,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la déchèterie de l'Oseraye sur la commune de Puceul, la Communauté de Communes de Nozay sollicite la Communauté de Communes de la Région de Blain pour permettre l'accueil des déchets verts d'une partie de ses usagers à la déchèterie des Bluchets sur la commune de Blain.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 2
Date de réception en préfecture : 15/04/2019

La convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de la plateforme des déchets verts de la déchèterie des Bluchets à Blain au profit des habitants de la CCN pour le dépôt de leurs déchets verts pendant la période des travaux de réhabilitation de la déchèterie de l'Oseraye, à Puceul, à partir du 1er mars 2019 jusqu'à fin novembre 2019.

Cette mise à disposition engage la Communauté de Communes de Nozay au paiement d'une participation forfaitaire prenant en compte la population accueillie, le coût de gestion des déchets verts sur la plateforme de Blain et les frais d'accueil sur site.

Le calcul de la participation est basé sur les éléments suivants :

- Coût de gestion des déchets verts sur la plateforme de Blain : 0,67 € TTC/hab
- Population de la CCN accueillie : 10 914 habitants
- Frais d'accueil : 500 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Environnement et Développement Durable du 12 mars 2019

CONSIDERANT que la mise à disposition est consentie à la CCN moyennant une participation forfaitaire de 6 000 € pour la durée de la convention,

CONSIDERANT que la durée de la convention est établie du 1 mars 2019 au 30 novembre 2019,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention de mise à disposition jointe en annexe
- D'approuver le montant de la participation forfaitaire de 6000€ pour la durée de la convention
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document afférent à cette décision

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-14

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

TRANSPORT SCOLAIRE – PARTICIPATIONS COMMUNALES 2019 AU FINANCEMENT DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE DU PAYS DE BLAIN

La présente délibération a pour objet d'approuver les contributions communales au financement du service Transport scolaire pour l'année 2019

Rapport de Monsieur le Vice-président délégué aux Transports,

Pour l'année scolaire 2018-2019, le coût des transports scolaires est financé comme suit :

- Le Région à hauteur de 83 % du coût total HT du transport,
- Les parents à hauteur des participations votées chaque année par la collectivité,
- Et les communes et EPCI pour le solde afin de maintenir un tarif raisonnable et relativement constant pour les familles,

Pour l'année scolaire 2018-2019, le cout total HT des transports scolaires s'élève à : 1 927 241.40 € HT.

La Région (AO1) prenant à sa charge 83% de ces dépenses (soit 1 599 610.36 € HT), reste à la charge des familles et des EPCI participants la somme de : 327 631.04 € TTC

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-14-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 2
Date de réception en préfecture : 15/04/2019

Pour l'année scolaire 2018-2019, hors créances impayées, la participation des familles devrait couvrir à 96% le reste à charge du territoire. Un complément est donc nécessaire et une part de la participation appelée auprès des communes sera affectée à couvrir la différence afin de garantir un prix d'accès au service raisonné pour les familles.

Il est proposé de maintenir à **68 €/élève** le montant des participations communales au frais de fonctionnement du service Transport Scolaire du Pays de Blain pour l'année scolaire 2018-2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-2,
VU l'article L1221-12 du Code des Transports,
VU les statuts de la Communauté de communes de la Région de Blain

CONSIDERANT l'avis de la commission Gestion des bâtiments, logistique et transports en date du lundi 25 mars 2018

CONSIDERANT la présentation des coûts de fonctionnement du service Transports Scolaires pour l'année scolaire 2018/2019,

CONSIDERANT les règles de financement de ce service par l'AO1 d'une part, les familles bénéficiaires d'autre part, et les communes et EPCI de résidence des élèves transportés,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement du service Transport Scolaire appelée auprès des communes et EPCI adhérents au service à **68 € par élève**.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document afférent à cette décision

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-15

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

TRANSPORT SCOLAIRE – AVENANT N°5 – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES ENTRE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA CCRB POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Annexes : Avenant n°5 à la convention

La présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant n°5 à la délégation de compétences entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal, à l'intention des élèves, la desserte des établissements d'enseignements.

Rapport de Monsieur le Vice-président délégué aux Transports,

Il apparaît nécessaire d'adapter la convention de délégation de compétences qui lie la Région des Pays de la Loire et la Communauté de communes de la région de Blain pour l'année scolaire 2019-2020, afin de permettre la mise en place de l'harmonisation du règlement et des tarifs des transports scolaires à l'échelle de la Région des Pays de la Loire.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019
Affichée le 16/04/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'éducation,
VU le Code des transports, et notamment ses articles L3111-7 et suivants,
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 15,
VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
VU la convention de délégation de compétences entre le Département de Loire-Atlantique et la Communauté de communes de la région de Blain en date du 27 juillet 2009,
VU l'avenant n°1 à cette convention, en date du 20 août 2014,
VU l'avenant n°2 à cette convention, en date du 18 mars 2016,
VU l'avenant n°3 à cette convention, en date du 18 juillet 2016,
VU l'avenant n°4 à cette convention, en date du 22 janvier 2019,
VU la convention régissant les transferts de compétences transports entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique en date du 13 juillet 2017,
VU la délibération du Conseil régional du 20 décembre 2018 approuvant le nouveau règlement régional de transports scolaires,

CONSIDERANT que le Code des Transports et le Code de l'Education confient aux Régions la responsabilité de l'organisation des transports interurbains de lignes régulières, de transport à la demande et des transports scolaires sur leur territoire en dehors des ressorts territoriaux des agglomérations ;

CONSIDERANT que la Région des Pays de la Loire a décidé d'harmoniser pour l'année scolaire 2019-2020 les tarifs ainsi que le règlement de transport scolaire ;

CONSIDERANT que cette décision a des conséquences sur l'organisation actuelle des transports scolaires en Loire-Atlantique, laquelle s'appuie sur des autorités organisatrices de second rang (AO2) par délégation de compétences ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'avenant n°5 à la convention de délégation de compétences entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal, à l'intention des élèves, la desserte des établissements d'enseignements, comme joint en annexe ;
- De prendre acte que cet avenant entrera en vigueur pour l'organisation de l'année scolaire 2019-2020 ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-0893-DE2
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-16

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

ADMINISTRATION – AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES BUDGETAIRES

Annexe : Avenant à la convention

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat permettant de télétransmettre les documents budgétaires (BP-DM-BS-CA)

Rapport de Monsieur le Président,

Dans une démarche de modernisation et de sécurisation des échanges, les collectivités sont invitées à développer la télétransmission via « ACTES » et « Actes budgétaires », dont l'intérêt est certain en termes de délai immédiat d'accusé de réception, de coût, d'archivage et surtout de sécurisation des actes.

Par voie de convention, la Communauté de Communes de la Région de Blain est seulement autorisée à télétransmettre la liste des actes figurant à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aussi, afin de pouvoir transmettre électroniquement les documents budgétaires, la CCRB doit signer un avenant à la convention existante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2131-1 et L2131-2,
VU la délibération n°2011-05-10 du Conseil Communautaire du 15 mai 2011,
VU la convention entre le représentant de l'Eta et la C.C.R.B. relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée le 14 juin 2011,

CONSIDERANT que l'avenant a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur « Actes budgétaires »

CONSIDERANT que la télétransmission électronique des documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant à la convention ci-après annexée et tout document afférent à cette décision

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2019

Délibération n°2019-04-17

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi quatre du mois d'avril deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Marcel VERGER, délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO, délégué de BOUVRON, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER)

Secrétaires de séance : Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE et Mme Claudie MERCIER

ADMINISTRATION – MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification des délégations du Président par le Conseil Communautaire en ce qui concerne les marchés publics, conventions et accords transactionnels

Rapport de Monsieur le Président,

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président.

Par délibération n°2014 05 14 du 14 mai 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la délégation de certaines attributions au Président pour la durée de la mandature.

A la suite de modifications réglementaires intervenues dans les marchés publics, il est proposé d'actualiser le 2^{ème} paragraphe de la délibération n°2014 05 14 du 14 mai 2014.

La nouvelle délibération proposée a également pour vocation de permettre une meilleure opérationnalité des services en autorisant la signature de conventions et d'accords transactionnels dans les conditions définies ci-après.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20190410-2019-04-17-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019 sur 2
Date de réception en préfecture : 15/04/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 5211-09 et L. 5211-10 ;

VU l'article L. 2120-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU l'article R. 2194-8 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT l'avis du 31 décembre 2017 relatif aux seuils de procédure applicables aux marchés publics ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la délibération n°2014 05 14 du 14 mai 2014 aux évolutions législatives et aux situations rencontrées :

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De modifier** le 2^{ème} paragraphe de la délibération n°2014 05 14 du Conseil Communautaire du 14 mai 2014 ;
- **D'adopter** la rédaction ci-dessous :

« 2- Prendre toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres – marchés de travaux, de fournitures et de services – d'un montant inférieur à 221.000 € H.T ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 10 % pour les marchés de services et fournitures et 15 % pour les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2. bis – Prendre toute décision concernant la négociation, la signature et l'exécution de toute convention et transaction ainsi que de leurs éventuels avenants :

- conclus sans effet financier pour la Communauté de Communes de BLAIN ;

Ou - ayant pour objet la perception par la Communauté de Communes de BLAIN d'une recette;

Ou - dont les engagements financiers pour la Communauté de Communes de BLAIN sont inférieurs ou égaux à 90 000 € H.T.

Sont exclues les conventions de délégation de service public et leurs avenants. »

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 10/04/2019

Le Président, Gérard DRENO

